

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 Février 2017

L'an deux mil dix-sept le sept février à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- **Contrat d'assurance de la commune**
- **Suite de l'incendie de la Casse Automobile**
- **Acquisition éventuelle d'un terrain rue Talbot**
- **SDEC : remplacement du projecteur de l'église**
- **C.D.C. Cœur de Nacre : création de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées Courseulles et Revières)- nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant BASLY**
- **Personnel Communal : formations**
- **Personnel communal : règles statutaires**
- **Projet de mutualisation d'achat d'une désherbeuse : avis**
- **Adhésion éventuelle au FREDON : avis**
- **Questions diverses**

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND - Mme. Jacqueline LEMARQUAND - M. Daniel VAUVERT - Mme Annick PLOUHINEC - M Alain BRILLAND - Mme Virginie MAILLARD - Mme Sylvie ROSELLO - M Alain BALLAY

Absents : - Mme Laurence GRENEU - Mme Marie-Claire LETOUZE - M Olivier DEVAUX.
- Mme Christelle LEPETIT - M Samuel MARIE - Mme Laurence RONCO

SECRETARE DE SEANCE : M. DANIEL VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum.

Le compte-rendu du conseil du 11 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

- Contrat d'assurance de la commune

M le Maire donne lecture du courrier reçu de l'assureur de la commune, M LERABLE agent AXA. Celui-ci fait état que pour les dégâts subis sur l'abri du stade lors du dernier fort coup de vent, la franchise est de 2500€. Or le devis des réparations s'élève à 1700€.

Il est décidé de réfléchir sur la remise en état de l'abri à moindre coût.

Quant au mur sinistré chemin du Goulet, suite à l'incendie de la casse auto, lequel est interdit aux piétons et à tout véhicule jusqu'à nouvel ordre, par mesure de sécurité,

Le maire informe le conseil que la commune n'est pas assurée pour ses murs.

De ce fait, seul le lampadaire d'éclairage public, du SDEC, pourrait être pris en charge par l'assurance.

Après en avoir débattu, le conseil municipal demande au maire de prendre contact avec l'assureur de la commune pour une mise au point et une renégociation du contrat et dans un futur proche pour la mise en place d'une mutualisation de contrat d'assurance avec d'autres communes.

- Suite de l'incendie de la Casse Automobile

M le Maire fait part d'un courrier reçu de la DREAL assorti d'un rapport d'intervention suite à l'incendie de la casse auto de BASLY en date du 8 janvier 2017.

Ce document mentionne les manquements à corriger pour la mise en conformité en vue d'obtenir un agrément.

Le maire indique que la commune se situant en RNU (règlement national d'urbanisme) l'emplacement de la casse automobile ne devrait pas poser de souci particulier administrativement au regard de l'urbanisme.

Le maire va suivre attentivement la procédure de mise en place pour cette entreprise et tiendra informé le conseil municipal des suites de ce dossier.

- Acquisition éventuelle d'un terrain rue Talbot

Suite à l'incendie de la casse automobile de BASLY un propriétaire de 2 parcelles situées dans l'enceinte de la casse s'est manifesté auprès de la mairie pour obtenir un rendez-vous. Cette personne a été reçue par le Maire et 2 adjoints. Au cours de cet entretien elle nous a fait part de son souhait de vendre les 2 parcelles concernées d'une surface totale de 185m², éventuellement à la commune, pour un montant de 1500€.

Après en avoir discuté le conseil demande de renégocier le prix d'achat à la baisse vu le problème de pollution du sol.

- SDEC : remplacement du projecteur de l'église

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité le devis du SDEC pour le remplacement d'un projecteur de l'église (N°98-06) hors service d'un montant de 820,24€, le reste à charge de la commune étant de 512,65€. La dépense sera réglée à l'article 6554 du budget communal.

- C.D.C. Cœur de Nacre : création de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées Courseulles et Revières)- nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant BASLY

Afin d'assister aux réunions M LEGRAND s'est proposé au poste de titulaire et M BALLAY suppléant. Ces nominations ont été adoptées à l'unanimité.

- Personnel Communal : formations

1. habilitation: Afin de répondre aux besoins de la commune, une formation de conduite de mini-pelle et tractopelle sera faite par un employé communal au centre CAMPUS-Caen pour un montant de 720 euros.
2. Utilisation des extincteurs: Suite à l'obligation qui nous est faite de former le personnel et les élus à l'utilisation des extincteurs, des devis vont être demandés pour cette formation.

Ces deux mesures ont été adoptées à l'unanimité.

- Personnel communal : règles statutaires

Ce dossier est remis à une date ultérieure

- Projet de mutualisation d'achat d'une désherbeuse : avis

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles normes concernant le traitement des Voiries et espaces verts, les produits phytosanitaires sont interdits depuis le 1^{er}/01/2017 ; en conséquence il est proposé d'investir dans une machine : une désherbeuse.

Vu le coût important, il serait intéressant de mutualiser l'achat à plusieurs communes. Les communes de Colomby-Anguerny, Bény-sur-mer et Revières seraient intéressées de mutualiser l'achat et le coût de l'entretien de cette machine.

Après en avoir débattu le conseil à l'unanimité donne son accord pour l'étude de ce projet.

- Adhésion éventuelle au FREDON : avis

Afin d'obtenir une subvention de l'ordre de 50 à 70% sur le prix d'achat d'une machine eau et vapeur (comme désherbeuse) il nous faut adhérer au FREDON.

Une réunion est prévue demain à 10h00 à la mairie de Colomby /Anguerny avec un responsable de la FREDON pour nous présenter cette organisation, nous donner les informations nécessaires et nous assister dans la mise en place des nouveaux systèmes de traitement bio, des contrôles et les différentes machines présentes sur le marché pour le traitement des voiries.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable à cette démarche de renseignements.

- Questions diverses

Mme Virginie MAILLARD

Le problème de chauffage dans la salle de motricité a-t-il été résolu ?

Réponse : le radiateur ne fonctionnant plus a été remplacé mais le problème est que le manque d'isolation et les températures très basses font qu'il était difficile de chauffer cette grande salle.

M le Maire informe de différentes dates de réunions

- Commission finances le 23 mars à 14H00
- Vote du budget le 5 avril à 18H00

Le maire précise la nécessité de prévoir des réunions avec les différentes commissions en vue de la préparation du budget 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 13 mars à 20H00.